

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 V. 250 Vœu relatif au tri des déchets par la RATP.

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de
Conseil municipal,**

Considérant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France qui souligne la mauvaise gestion de ses déchets par la RATP ;

Considérant que des poubelles jaunes - destinées au papier - sont mises à disposition des usagers du métro et du RER ;

Considérant que, selon de rapport de la Chambre Régionale des Comptes, ces poubelles se retrouvent régulièrement jetées dans les bennes à ordures vertes, destinées aux ordures résiduelles ;

Considérant les dommages ainsi causés à l'environnement et, alors que la RATP semble inciter au tri des déchets, la tromperie que cela représente pour les usagers de ces poubelles jaunes ;

Considérant que la Ville a tenté, à plusieurs reprises, de trouver des solutions pour collecter les déchets recyclables de la RATP, en proposant d'organiser une collecte sélective spécifique pour la Régie ;

Considérant que la RATP n'a pas donné suite à cette proposition de la Ville ;

Considérant l'importance de cette démarche de tri dans la mise en place d'un véritable développement durable ;

Sur la proposition de Mme Hélène BIDARD, des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu :

Que le Conseil de Paris interpelle la RATP pour que soit mis en place un système efficace de recyclage des déchets.